

Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Principales propositions de M. Jean-Marc Ayrault et point de vue de l'Uniopss

Verre à moitié plein ou à moitié vide ?

Compte tenu de l'état des finances françaises, le scepticisme était assez vif avant le discours du Premier Ministre. La somme de réflexions et de demandes formulées à l'issue des semaines de préparation de la Conférence avait fait monter le niveau des exigences et, en même temps, fait prendre conscience de leur ampleur et de la probable difficulté à les satisfaire. La réalité est beaucoup plus nuancée : les avancées sont nombreuses et importantes. Mais le balayage, très vaste, des sujets a pu conduire à une impression de survol avec, notamment, aucune précision sur les financements et un calendrier qui renvoie beaucoup de mesures à 2013 et au-delà. Néanmoins, on ne peut déjà que se féliciter de l'approche et de la méthode qui ont été utilisées : réelle concertation et réelle transversalité avec la volonté de couvrir à peu près toutes les dimensions et toutes les facettes de la pauvreté. Certes, il est des pans entiers qui ont été oubliés ou trop vite survolés (on pense en particulier aux migrants ou aux personnes handicapées). Mais c'est tout de même la première fois que l'on couvre un tel spectre pour traiter de la pauvreté.

Les principales propositions

Il ne peut s'agir de reprendre toutes les propositions formulées par le Premier Ministre : elles sont trop nombreuses et couvrent trop de champs. Voici les principales reprises dans l'ordre d'importance pour les associations :

- Les revenus :
 - le RSA socle va être révisé de +2% par an en plus de l'indexation annuelle sur l'inflation ; la demande des associations était de 3% par an et une indexation sur l'évolution des revenus de la population pour que le RSA qui est à 43% du SMIC rattrape 50% de celui-ci en 5 ans ; JM Ayrault s'y engage mais dans un délai de 10 ans. La mesure est toutefois importante car, pour la première fois depuis longtemps, il est admis que le RSA puisse remonter. Cependant, comme le SMIC augmente plus vite que l'inflation, une indexation sur celle-ci ne permettra pas de supprimer l'écart entre les deux prestations
 - Les revenus : le RSA activité, avec 68 % de non recours, n'atteint pas son objectif ; il est donc prévu de créer un autre dispositif dès le début 2013 en le combinant avec la Prime pour l'emploi ; le Premier Ministre assure ne pas remettre en cause la finalité de cette prestation mais seulement son fonctionnement ; il conviendra de veiller à éviter toute dérive ou toute « économie » intempestive
- Hébergement et logement :

- Le Premier Ministre rappelle son engagement de 150 000 logements nouveaux sur lesquels il s'engage formellement mais sans préciser à nouveau comment ils seront financés
- Les moyens supplémentaires de l'automne 2012 seront pérennisés en 2013
- 4 000 places de CADA et 4 000 places d'hébergement seront créées ; le délai de ces créations n'est pas précisé ; c'est à la fois important mais nettement en deçà des demandes des associations (10 000 logements intermédiaires, 5 000 places CADA et 5 000 hébergements). Le manque le plus net (car complet) est celui des logements mais peut-être seront-ils prévus dans un autre budget
- Autres mesures : prévention des expulsions, intermédiation locative, logement adapté, accompagnement dans et vers le logement, mais aussi garantie universelle des risques locatifs ; ces mesures sont énumérées mais non précisées, notamment en termes de délais de mise en place
- Accès aux droits : la lutte contre le non recours est affichée comme un objectif prioritaire ; elle s'appuiera sur des campagnes de promotion des droits sociaux, d'un sérieux effort de domiciliation des personnes ; cela supposera des objectifs de baisse des taux de non recours, prestation par prestation et une simplification des démarches administratives. Les associations ne peuvent que se louer de cette priorité accordée au non recours à la fois en tant que tel mais aussi parce que montrer le non recours permet de démonter les thèses de l'assistanat
- Accompagnement des personnes : ce thème est longuement développé en soi avec une énumération large des intervenants sans expliciter la façon de les impliquer encore plus ; il est ensuite repris dans de nombreux chapitres tels que le logement ou l'emploi ou la jeunesse
- Activité économique :
 - C'est à la fois l'emploi avec l'objectif de faciliter l'accès à un emploi de qualité par opposition aux recrutements actuels massivement effectués en CDD ; l'IAE ; la formation professionnelle surtout orientée vers les moins qualifiés...
 - C'est aussi la question du surendettement qui sera contrecarré notamment par la création d'un registre national des crédits aux particuliers et le renforcement de la loi bancaire intégrant le plafonnement des frais pour les publics fragiles
- Jeunesse : création d'une garantie jeunes adossée au CIVIS qui conduira à un contrat d'insertion entre le jeune et Pôle Emploi (cf formation et/ou proposition de postes) pour un an renouvelable rémunéré sur la base du RSA ; cela démarrera en test en 2013 pour être ensuite étendu ; l'objectif est de toucher 100 000 jeunes par an
- Enfance/famille :
 - Les aides aux familles monoparentales et nombreuses pauvres seront nettement améliorées
 - Les dispositifs seront décloisonnés pour prévenir les ruptures familiales
 - Scolarisation améliorée des enfants de moins de 3 ans notamment dans les ZEP, devant toucher 30% d'une classe d'âge ; meilleur accès aux crèches et aux cantines scolaires pour les enfants de familles modestes
 - Seule la revalorisation financière a une échéance (début 2013), pas les autres aspects du chapitre enfance/famille
- Santé :

- Révision du plafond de la CMU-C pour couvrir 500 000 personnes en plus ; c'est certes moins que ce qu'il faudrait pour couvrir tous les pauvres ; néanmoins l'avancée est forte
- Lutte contre les déserts médicaux ; et, en lien avec cela, déploiement de centres et de maisons de santé, permanences d'accès aux soins de santé, lits halte soins santé ou lits d'accueil médicalisés ; ces éléments sont cités sans détail ni délai
- Accès aux biens essentiels : aide alimentaire (soutien au Programme Européen d'Aide aux plus Démunis) et énergie (élargissement des bénéficiaires des tarifs sociaux)

Gouvernance :

- L'ensemble de cette politique s'appuiera d'abord sur la participation des personnes en situation de pauvreté, ce dont les associations ne peuvent que se louer.
- Elle impliquera aussi de mettre de l'ordre dans le mille-feuille des politiques sociales et dans les relations entre pouvoirs publics et associations. Des chefs de file sectoriels seront définis et les associations bénéficieront de conventions pluriannuelles d'objectifs. Le premier Ministre répond là à une demande forte des associations dans la mesure toutefois où les financements augmenteraient ; or il n'y a là aucune indication de l'évolution probable des financements eux-mêmes.
- Une personnalité indépendante sera choisie pour assurer le suivi du plan pluriannuel de lutte contre l'exclusion
- Le comité interministériel de lutte contre l'exclusion adoptera le plan le 22 janvier 2013

En guise de conclusion provisoire

A ce stade, il manque, on l'a dit, plusieurs champs très importants qui ont pourtant été cités pour mémoire et, espère t'on, pour être approfondis dans les prochaines phases du plan ; il s'agit de l'outremer, des personnes âgées, des migrants, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation d'addiction..., même si le Premier Ministre s'est engagé à ne pas les oublier.

Certains ont été déçus, voire très déçus sur la faiblesse estimée des mesures sur tel ou tel champ bien précis. L'ensemble est pourtant important et cohérent. Pour conserver cette cohérence, l'Uniopss souhaite d'ailleurs que le plan qui sera décidé fin janvier s'inscrive dans une loi unique qui évitera la dispersion et permettra un suivi plus efficace tant par les associations que par le gouvernement.